

DECRET N° 96-191 du 30 Mai 1996

portant abrogation du Décret N° 96-87  
du 02 Avril 1996 portant maintien en  
activité du Général de Brigade François  
KOUYAMI admis à faire valoir ses droits  
à la retraite pour compter du 1er  
Octobre 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises et la Loi N° 88-06 du 26 Avril 1988 qui l'a modifiée et complétée ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 96-87 du 02 Avril 1996 portant maintien en activité du Général de Brigade François KOUYAMI ;
- VU le Décret N° 96-86 du 02 Avril 1996 portant admission à la retraite du Général de Brigade de la Gendarmerie Nationale François KOUYAMI ;
- SUR proposition du Ministre délégué auprès du Président de la République chargé de la Défense Nationale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 Mai 1996,

DECRETE :

Article 1er. - Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret N° 96-87 du 02 Avril 1996 portant maintien en activité du Général de Brigade François KOUYAMI admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter du 1er Octobre 1995.

.../...

Article 2.- Le Décret N°96-86 du 02 Avril 1996 portant admission à la retraite du Général de Brigade de la Gendarmerie Nationale François KOUYAMI reste applicable dans toutes ses dispositions.

Article 3.- Le présent Décret qui prend effet pour compter du 02 Mai 1996 sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

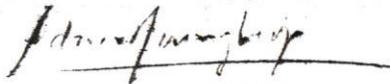
Fait à COTONOU, le 30 Mai 1996

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la  
Coordination de l'Action Gouver-  
nementale et des Relations avec  
les Institutions,



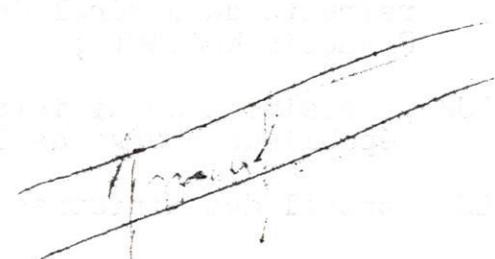
Maître Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre délégué auprès du  
Président de la République  
chargé de la Défense Nationale,

Le Ministre des Finances,



Sévérin ADJOVI



Moïse MENSAH

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDN 4 FNR 2 SSG 4  
MF 2 DGBL-DGTCP-DGID 3 DGN 4 SPN 4 DSI 4 INTERESSE 1 DOSSIER  
INTERESSE 1 JORB 1.-